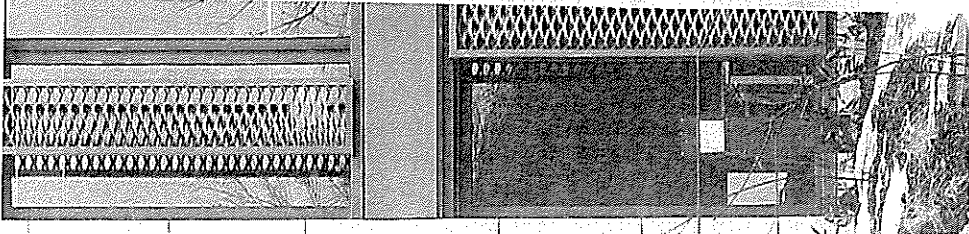


Le rapprochement entre l'EPT et l'opérateur de mobiles Luxgsm a pris corps le week-end dernier. La création d'une société commune dédiée aux télécoms est plus compliquée que prévu

Jeux de pouvoir



La convergence dans le secteur des télécommunications, avec un siège commun, ici sur la photo, permettra, entre autres, d'offrir une facture unique au client

LA « CONVERGENCE » des activités de la division des télécommunications (DT) de l'Entreprise des postes et télécommunications avec celles de Luxgsm, son « alter ego » dans les communications mobiles, devait être réglée en six mois. Or, les ambitions du comité de direction de l'EPT, qui veut aller vite sans doute parce qu'il arrive presque au terme de son mandat de six ans, ont dû être révisées à la baisse. Le projet de rapprochement de la DT avec Luxgsm, qui est un des points clés du programme stratégique de l'EPT (*Agenda 2012*) avec la restructuration de la distribution postale et la réorganisation du réseau de vente, est plus compliqué que le prévoyaient ses dirigeants qui ont désor- mais deux fronts devant eux : celui, prévisible, du puissant Syndicat des P&T, qui voit dans le projet un pas vers la privatisation de l'entreprise et celui, plus surprenant, du conseil d'administration, qui ne veut pas valider la fusion les yeux fermés ni donner un chèque en blanc à la direction de l'EPT pour renforcer ses pouvoirs, déjà importants, à travers le contrôle qu'elle exerce dans les filiales.

L'EPT en compte désormais treize, qui permettent à la maison-mère de dégager d'importantes marges et au comité de direction de l'EPT, qui y fait siéger chaque fois trois de ses membres, d'avoir les mains libres pour conduire la stratégie de son choix sans avoir vraiment de comptes à rendre au conseil d'administration de l'entreprise publique. Cet organe est en principe compétent pour orienter les choix stratégiques. Ça tire donc à hue et à dia et ça fait évidemment désordre

Des idées circulent actuellement pour limiter à deux (et non plus trois) les membres du comité de direction pouvant siéger comme administrateurs des filiales de l'EPT

aux revenus générés par les services postaux et financiers.

Des idées circulent donc pour limiter à deux (et non plus trois comme c'est le cas) les membres du comité de direction pouvant siéger comme administrateurs des filiales de l'EPT et faire refléter la composition actuelle du conseil d'administration de l'EPT à celle de ses filiales. Ce qui ferait revenir le choix des options stratégiques du groupe dans le seul giron du conseil d'administration de l'EPT. Et servirait de bouclier contre les tentatives d'ouverture du capital!

Le démantement le week-end dernier de 95 agents de la DT dans les locaux de Luxgsm à la Cloche d'Or - le bâtiment appartient à l'EPT, qui est d'ailleurs le voisin immédiat de l'opérateur de mobile - s'est fait avec des gants blancs, avec un « groupe d'accompagnement » (d'abord maladroitement baptisé Newco avant d'être renommé groupe convergence télécoms) pour contrôler jusqu'à l'impact psychologique que la proximité physique aura sur le moral des troupes. Quelque 150 autres agents seront appelés à rejoindre l'équipe dans une seconde étape, dans le cadre d'une « mise à disposition » de personnel à Luxgsm, ce qui devrait porter les effectifs de la branche commune des télécoms à environ 450 personnes. La première étape, et la plus facile, de la convergence fait désormais travailler ensemble, parfois dans les mêmes bureaux, des gens aux profils parfois dissonants. Sans vouloir l'exagérer, ni tomber dans la caricature, le fossé culturel est bien réel, qui

sépare le secteur public du monde du privé, et leurs méthodes respectives de gestion du « capital humain ». Cette différence avait été particulièrement flagrante lors de la fusion en 2006 des deux opérateurs de téléphonie mobile, Mobilux, cent pour cent EPT, et CMD, qui avait encore à bord de son capital un actionnaire privé et une tradition de management peu conventionnelle aux yeux du personnel venant de l'entreprise publique.

Depuis le week-end dernier, des sources ont été mises en commun comme le *call center*. Chacune des deux entités doit toutefois entretenir ses propres systèmes informatiques (la loi sur la protection des données l'impose), jusqu'à ce qu'une solution de compromis ait été trouvée pour faire fonctionner ensemble la DT et Luxgsm et offrir au client une facture unique pour ses communications fixes et mobiles.

Deux des trois volets du plan baptisé *T01 Convergence dans le domaine des télécommunications* de l'Agenda 2012 ne passent pas de problèmes philosophiques majeurs au Syndicat des P&T : le rapprochement des services commerciaux est désormais enclenché et le volet opérationnel, qui va mettre ensemble les services et les produits des P&T et déboucher sur un nouveau *branding*, est également sur les rails. « Le bien fondé et la nécessité d'un tel projet ne sont pas mis en doute par le Syndicat des P&T », souligne l'organisation dans une de ses lettres internes. Le point de friction vient des vues que le comité de direction se fait de la forme juridique de l'entreprise com-

mune. Dans le meilleur des scénarios, présenté par le comité de direction au conseil d'administration, mais jusqu'ici non validé, Luxgsm s.a., filiale à cent pour cent, et les services de l'EPT seront regroupés dans une société anonyme de droit privé (dont le nom reste encore à trouver, Luxembourg Telecom ayant été « soufflé » par un opérateur privé, la nouvelle entité est pour l'heure connue sous le nom de Newco) dont l'EPT serait l'actionnaire unique.

Le conseil d'administration du 8 décembre dernier, qui avait à son menu le projet T01 pour en valider les modalités, a tourné court en raison de l'ambiguïté du projet de fusion des activités de téléphonie fixe et mobile au sein de Luxgsm et de l'absence de garantie sur l'indépendance de l'entreprise commune. Le Syndicat des P&T avait pointé du doigt le risque à moyen ou long terme d'une ouverture du capital de la nouvelle société à un actionnaire étranger et celui, non moindre, que la nouvelle entité privée choisisse la très performante infrastructure de télécommunications de LuxConnect (cent pour cent étatique) plutôt que la plateforme de la Poste. L'organisation, qui préférerait nettement un groupement des activités télécoms au sein d'une nouvelle division plutôt que dans une société anonyme, veut donc bétonner le terrain avant de donner son quitus.

Le conseil d'administration partage également certaines de ses réticences. Le comité de direction a vendu la solution d'une Newco comme un mal nécessaire imposé par la réglementation européenne : en antici-

panant la séparation structurelle des activités commerciales de la branche télécoms d'avec le réseau, comme cela est déjà le cas dans les secteurs de l'énergie, l'EPT irait au devant d'une obligation que Bruxelles pourrait tôt ou tard imposer. Le chantier de la convergence est loin d'être achevé, même si sur le papier, il est probable qu'un accord soit trouvé au prochain conseil d'administration du 24 février, ou plus certainement du suivant au mois de mars.

Le transfert du personnel de l'EPT à Luxgsm ou à la société à constituer doit nécessairement passer par un projet de loi approuvant la mise à disposition des agents, et la possibilité pour eux en cas de non acculturation ou d'ouverture du capital de faire marche arrière pour réintégrer l'EPT. Vu le train où le projet de loi apportant certaines modifications cosmétiques à l'entreprise publique (désormais loi du 18 décembre 2009) a été (deux ans de discussions), il ne faut sans doute pas s'attendre à un rythme de travail plus soutenu pour pouvoir ancrer dans la législation le transfert des agents dans le secteur privé.

Derrière l'unanimité de façade que fait la convergence dans le secteur des télécommunications, se dissimulent des problèmes de fond que personne, et surtout pas le conseil d'administration, ne peut se permettre de « zapper », tant ses enjeux restent un terrain miné sur les plans politique et économique : « La discussion est assez compliquée, parce qu'il y a du pour et du contre », reconnaît un proche de l'entreprise en évoquant les consé-

ce qui a toujours été le cas (20 millions d'euros en 2007 et 2008, près de 30 en 2006)³.

Marcel Gross, le président du comité de direction, veut aller vite et plus loin dans la convergence que ne le souhaiterait peut-être le conseil d'administration, qui tente de lui mettre la muselière et freiner des quatre fers les plans du comité de direction visant à renforcer ses pouvoirs et de ce fait sa marge de manœuvre dans le groupe. Le syndicat des P&T subodore dans cette course contre la montre une volonté de mettre la branche télécoms dans les bras d'un actionnaire étranger.

1 Le 14^e rapport de mise en œuvre du cadre réglementaire de la Commission européenne indiquait qu'au Luxembourg, un abonnement fixe sur quatre était couplé à deux autres produits, soit internet à large bande soit les services mobiles, d'où l'importance pour l'EPT de la convergence qui lui permettra, entre autres, d'offrir une facture unique à ses abonnés.

2 L'EPT va-t-elle et peut-elle rester indépendante ? C'est l'un des enjeux qui se profilent derrière l'Agenda 2012 et ses trois volets opérationnels. Dans le secteur des télécommunications, les alliances déjà nouées entre les opérateurs internationaux (accords de roaming notamment) ont fait le vide parmi les prétendants. Belgacom, qui a fait littéralement le siège des autorités luxembourgeoises pour mettre un pied sur le marché, s'est pour le moment contenté de croquer Tele2/Liang dans les télécommunications. France Télécom, qui a repris l'opérateur VoxMobile en le rebaptisant Orange, fait peur à tout le monde. Une alliance entre l'EPT/LuxGsm et Deutsche Telecom ne relève pas de la science fiction, même si on voit vraiment mal, à moins de se faire harakiri, comment l'opérateur allemand, partenaire indirect d'Orange à travers le réseau Free/Voive, pourrait rompre avec cette alliance juste pour les beaux yeux de l'entreprise luxembourgeoise. Un rapprochement ferait sans doute du sens avec le Néerlandais KPN et ses satellites ailleurs en Europe (Base en Belgique, ePlus en Allemagne).

3 L'activité des télécommunications de l'EPT, selon les résultats provisoires, a permis de dégager un chiffre d'affaires de 350 millions d'euros, montant pratiquement identique à l'exercice 2008.

Le chantier de la convergence est loin d'être achevé, même si sur le papier, il est probable qu'un accord soit trouvé au prochain conseil d'administration du 24 février, ou plus certainement du suivant au mois de mars

quences « implicites » de la constitution de la Newco, les problèmes de gouvernance et l'équilibre de pouvoirs que la nouvelle donne va poser.

Il ne faut pas donner l'impression, à travers l'opération de transfert à Luxgsm, que la poste est privatisée et que son capital, ouvert, est à la merci d'une offre de l'étranger², il faut absolument éviter tout malentendu, fait-on savoir du côté du conseil d'administration de l'EPT.

Rien ne laisse d'ailleurs présager, pour l'heure, de la part de l'Etat actionnaire, une quelconque volonté de changer le modèle actuel de l'entreprise et son indépendance du point de vue du capital, du moins pour autant qu'elle rapportera de l'argent dans les caisses,

Jobs à pourvoir

Qui va remplacer l'actuel patron de l'EPT, Marcel Gross, pensionnable en septembre prochain et dont il est peu probable – à moins que le cas de Jean-Nicolas Schaus, à la tête de la CSSF jusqu'à 67 ans, ne fasse des émules parmi les serveurs de l'Etat – qu'à 63 ans, il demande une reconduction d'un mandat (de six ans) qui le conduirait au-delà de l'âge légal de la retraite ?

Joseph Glod, son second, est pressenti pour lui succéder à la tête de l'entreprise, mais rien ne dit que le conseil d'administration de l'EPT, un peu refroidi par les libertés de manœuvre que se sont octroyées les dirigeants, valide ce choix « naturel » de le promouvoir. L'alternative serait de placer aux commandes un homme totalement étranger à l'EPT, venant par exemple du ministère des Finances ou de l'économie, ou même carrément du secteur privé.

Le choix est difficile pour des raisons structurelles. Déjà l'EPT n'a pas réussi jusqu'à présent à trouver un remplaçant à Marcel Heinen, qui a pris sa retraite en avril 2009, laissant depuis lors son poste vacant au comité de direction. Les candidats à ce poste faisaient pourtant légion à en croire le journal interne du Syndicat des P&T, indiquant que l'appel à candidatures lancé en janvier 2009 avait suscité une trentaine de candidats, dont un tiers d'agents de l'EPT.

« On ne trouve pas », signale un proche de l'entreprise. Les candidats du secteur privé, qui feraient l'affaire, ont des prétentions salariales trop importantes par rapport au barème prévu dans la fonction publique, même à supposer que leur soient attribués des bonus compensatoires comme les émoluments des mandats d'administrateurs dans les nombreuses filiales de l'EPT et certains avantages en nature.

La vacance de poste au comité de direction de l'EPT, en nombre pair, ce qui pourrait poser des problèmes en cas de divergence entre ses membres, n'est pas une priorité. Il est probable que le conseil d'administration (qui doit obligatoirement donner son avis sur la nomination qui sera proposée au grand duc par le gouvernement) attende la fin des mandats de l'actuel comité pour faire d'une pierre deux coups et mettre en place une nouvelle équipe. Au sein du conseil d'administration aussi, deux postes restent à pourvoir du côté de l'Etat, la loi du 18 décembre 2009 ayant élargi le nombre d'administrateurs à seize personnes. **Véronique Poujo**